



Le Glaive de l'injustice

Les SPIP sont aujourd'hui confrontés à une menace sans précédent impliquant le risque réel de leur disparition.

- Contestation de la légitimité de ses missions socio-culturelles ;
- Création de quartiers haute sécurité d'où le SPIP pourrait-être exclu ;
- Réduction de budgets alloués au SPIP ;
- Précarisation de l'emploi par le recrutement de contractuels ;
- Délégations de missions au secteur privé.

Les personnels du SPIP ne peuvent plus accepter que malgré les sacrifices d'un concours national, la longue formation dispensée, des réformes toujours digérées en dépit de moyens ridicules, une adaptation constante aux enjeux de délinquance, leur soient encore fait le procès de l'inefficacité.

Les personnels du SPIP ne peuvent accepter le mépris de ceux qui suggèrent que leurs missions puissent être exercées par quiconque, sans connaissance ni apprentissage.

C'est bien le procès de l'inutilité du SPIP qui sera le message reçu !

Le 7 mars 2025, le glaive de l'injustice menace de s'abattre sur le SPIP du Loiret dès lors que le SCJE pourrait se voir déléguer le sursis probatoire des condamnés VIF, dès lors que la part régaliennne de la prise en charge pourrait échoir au secteur privé associatif.

En période d'austérité budgétaire, pourquoi gaspiller l'argent public à privatiser les mesures de justice au lieu d'en demander la mise en œuvre au service public de l'État.

Cette décision, si elle est mise en œuvre, aura des conséquences catastrophiques pour la qualité des services rendus et les conditions de travail des employés du secteur public.

Il est temps de dire STOP !

Les dépositaires de l'oeuvre de justice ne doivent pas devenir fossoyeurs des valeurs du Ministère de la Justice

LA JUSTICE AU PLUS OFFRANT, C'EST L'INJUSTICE !

Quand demain le SPIP n'existera plus, à quelle entreprise déléguerez-vous l'exécution de vos condamnations ?

Les personnels de SPIP attendent un soutien clair de leurs magistrats et notamment des JAP et du Parquet.